



HAL
open science

Politiques publiques, compétitivité des territoires et partages d'expériences. Etude comparée des actions en faveur des districts italiens et des SPL français

Mauricette Fournier

► **To cite this version:**

Mauricette Fournier. Politiques publiques, compétitivité des territoires et partages d'expériences. Etude comparée des actions en faveur des districts italiens et des SPL français. Catarino, Acácio Ferreira. Empresarialidade e empregabilidade dos sistemas produtivos locais - Espaços industriais: Portugal, França et Alemanha, Edição Barafunda et ADEB, pp 171-201, 2005, 972-99594-0-4. halshs-00881848

HAL Id: halshs-00881848

<https://shs.hal.science/halshs-00881848v1>

Submitted on 9 Nov 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Manuscrit auteur paru dans « *Empresarialidade e empregabilidade dos sistemas productivos locais* », édition Barafunda et ADEB, Benedita, Portugal, juin 2005, pp 171-201.

Politiques publiques, compétitivité des territoires et partages d'expériences

Etude comparée des actions en faveur des districts italiens et des SPL français

Mauricette Fournier, Clermont Université, Université Blaise Pascal,
EA 997 CERAMAC, BP 10448, F-63000 Clermont-Ferrand, France

L'existence de nébuleuses industrielles diffuses, de type districts italiens ou SPL français, résulte de la capacité des entreprises d'un territoire à accéder aux marchés dans un contexte de compétition croissante. La globalisation de l'économie tend en effet à fonder un système de compétition mondiale non seulement entre les entreprises mais aussi entre les territoires qui doivent demeurer dans un état de vigilance par rapport aux opportunités susceptibles d'apporter des avantages face à d'autres entreprises ou d'autres espaces. Les clefs de la compétitivité des territoires résident dans cette capacité à générer -ou absorber- les innovations (Benko et Lipietz, 1992 et 2000). En ce sens, les politiques publiques, l'action des collectivités locales et régionales apparaissent fondamentales dans la mise en œuvre de stratégies de valorisation de l'initiative et de diffusion de l'innovation, même si ces politiques, en particulier celles des Etats, apparaissent encore timides.

Le sigle "SPL", abréviation de Systèmes Productifs Locaux, s'est diffusé en France depuis décembre 1997, c'est-à-dire depuis la décision du Comité Interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) de lancer un appel à projets restreint concernant "*des espaces repérés comme système productif local constaté ou en émergence*", afin de "*favoriser au niveau local la constitution ou la consolidation de réseaux de petites et moyennes entreprises et renforcer les structures locales qui s'y consacrent*"¹. Cette nouvelle procédure, basée clairement sur la compétitivité des territoires, marque un tournant dans la politique industrielle française, caractérisée depuis l'après-guerre par le choix de construire l'économie et d'organiser l'aménagement de l'espace national à partir des grands établissements industriels. Des systèmes productifs locaux, sur le modèle des districts italiens, existaient mais ils étaient considérés comme de simples survivances (Fournier, 1998). Mais en Italie également, le modèle économique fondé sur les grappes de petites entreprises a été long à s'affirmer. Durant la période du « miracle économique » (1946-1973), l'Etat italien a favorisé le développement des grandes entreprises, privées et surtout publiques, auxquelles il a accordé un important soutien financier (Vidal, 1998). Selon le modèle classique qui a prévalu jusqu'à la fin des années 70, la croissance d'un pays passait nécessairement par la concentration du capital et des activités et les secteurs dits modernes (chimie, métallurgie, électronique) étaient privilégiés. Les districts industriels, bien présents sur le territoire, ne suscitaient alors guère plus d'intérêt qu'en France.

¹Datar, « Appel à projet restreint sur les systèmes productifs localisés et coopérations inter-entreprises », 1998.

La crise qui a particulièrement affecté les grandes régions industrielles et les grandes firmes fonctionnant sur le modèle fordiste a conduit, dans le courant des années 80, à reconsidérer tout d'abord en Italie, puis un peu partout dans le monde, le rôle des PMI, jusqu'alors bien négligées, et à redécouvrir deux facteurs oubliés par les théoriciens de l'économie classique : le territoire et l'entrepreneur. S'appuyant sur l'ancien concept marshallien de « district », Giacomo Becattini (1987 et 1989) a redécouvert l'intérêt de ces agglomérations d'entreprises, définissant le district comme « *une entité socio-territoriale caractérisée par la présence d'une communauté de personnes et d'une population d'entreprises industrielles dans un espace géographique et historique donné* ». Nombre de termes nouveaux² ont alors fleuri (milieux innovateurs, systèmes industriels localisés, systèmes productifs locaux...) pour caractériser peu ou prou la même réalité : une dynamique industrielle basée sur la concentration territoriale et sectorielle de petites entreprises, entretenant entre elles des relations plus ou moins étroites, fondées sur la coopération et la compétition (le néologisme *coopétition* a été créé pour décrire cette réalité). En effet, la croissance s'est révélée particulièrement forte, non dans les grandes agglomérations, mais plutôt dans ces nébuleuses industrielles centrées autour de villes moyennes ou de petites villes, voire de territoires à dominante rurale (Houssel, 1992 et 1995 ; Fournier, 2002).

Cette nouvelle vision de la politique industrielle, que traduisent les politiques publiques en faveur des districts en Italie et des SPL en France, est maintenant assez largement partagée : elle s'inscrit dans une réflexion mondiale sur les nouvelles formes de l'économie (Datar-OCDE, 2001). Car des systèmes productifs locaux, on en rencontre partout, depuis les régions d'Europe anciennement industrialisées jusqu'à l'Amérique latine ou le sous-continent indien en passant, naturellement, par la *Silicon Valley*. Et partout, ces grappes d'entreprises suscitent l'intérêt des pouvoirs publics, qui cherchent à mettre en place des politiques d'appui propres à renforcer la compétitivité des territoires dans le grand jeu de la mondialisation. Ainsi l'OCDE a-t-elle par exemple organisé à Bologne, en juin 2000, une conférence ministérielle intitulée « *Améliorer la compétitivité des PME dans l'économie mondiale : stratégies et politiques* » qui a débouché sur l'adoption d'une « *Charte OCDE sur les politiques à l'égard des PME* » qui, d'une part, reconnaissait l'importance des SPL comme stimulants de la capacité d'innovation et de compétitivité des PME et, d'autre part, mettait en exergue les actions spécifiques que les organisations privées ou publiques pouvaient engager afin de promouvoir districts industriels et réseaux d'entreprises (Datar-OCDE, 2001). Cependant, si les institutions nationales ont en général pris conscience que l'organisation productive sous forme de grappes d'entreprises n'était pas un phénomène économique marginal, mais représentait une véritable voie de développement, les formes de reconnaissance de ces territoires économiques restent, bien qu'à des degrés divers, encore assez timides.

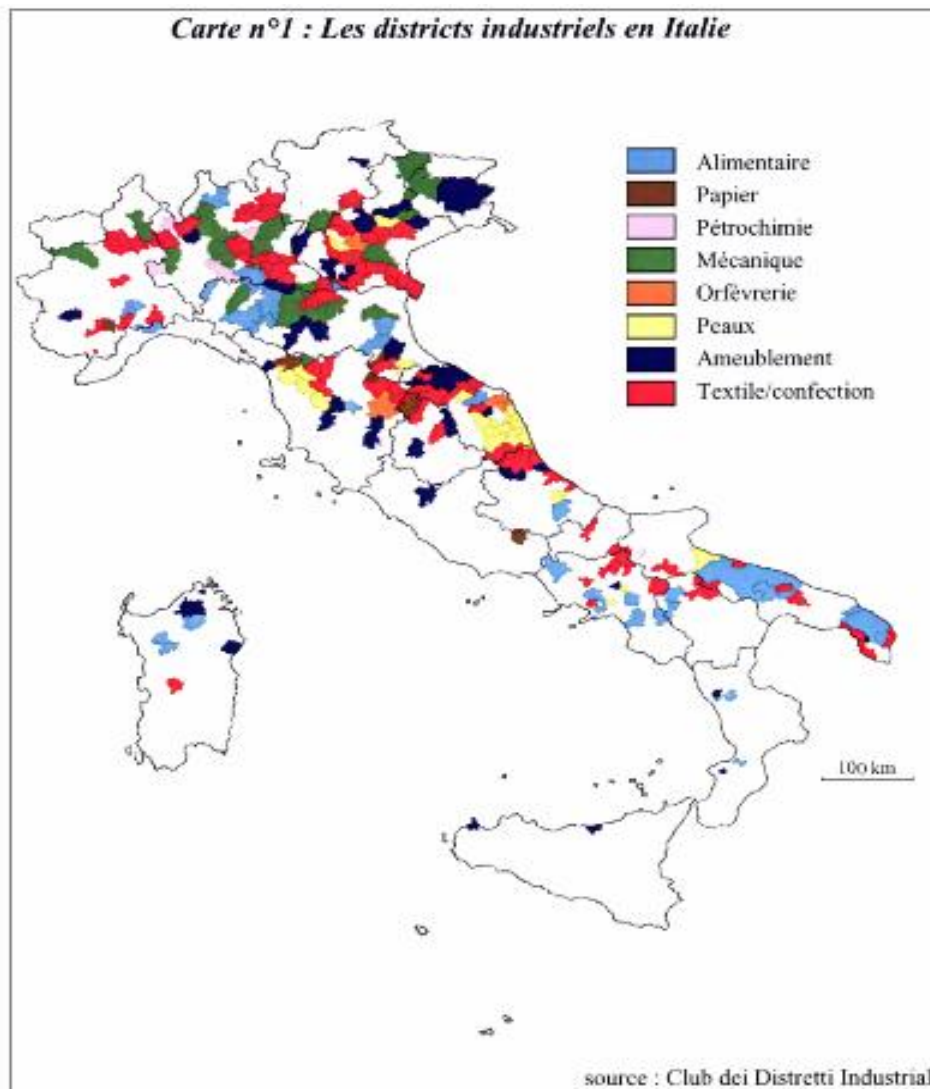
I-Vers une reconnaissance juridique des districts italiens.

1-Les avancées législatives

² Pour un historique des divers courants ayant contribué à la redécouverte des dynamiques industrielles locales, voir notamment : G. Benko, M. Dunford et A. Lipietz, « Les districts industriels revisités », in Bernard Pecqueur, 1996, pp. 119-134.

En 2001, l'Institut des statistiques (ISTAT) a identifié 199 districts, regroupant environ 239 000 entreprises manufacturières (40 % du total italien), qui employaient 2,2 millions de personnes (45 % de l'emploi de ce secteur). Bien que représentant donc une part considérable de l'économie nationale (Regazzola, 1999), les districts italiens n'ont été que tardivement pris en considération par l'Etat. Comme en France, le système juridique italien ne considérait que les entreprises isolément, et ne reconnaissait pas d'existence administrative à leur agglomération. Il faudra attendre la loi 317 de 1991 sur le développement et l'innovation des petites entreprises pour que l'existence légale des districts commence à s'affirmer. L'article 36 de cette loi apporte en effet une première définition juridique des districts industriels, décrits comme des « *aires territoriales localisées, caractérisées par une concentration élevée de petites entreprises spécialisées, entretenant un rapport tenu avec la population locale* » (Vidal, 2001).

Carte n°1
Les districts industriels en Italie



Cette politique s'inscrivait dans le cadre de la décentralisation des pouvoirs de l'Etat vers les Régions, notamment dans le domaine du transfert des compétences économiques. La loi 317/91 prévoyait ainsi que les Régions pouvaient participer au financement des projets innovants, sur la base d'un contrat de programme entre elles et

les *consortia* (entités économiques publiques). Pour identifier de tels espaces les Régions pouvaient prendre conseil auprès des organismes consulaires (Chambres de commerce et d'industrie, d'artisanat, d'agriculture). Dans chaque Région, il était prévu que se forme un comité de district afin d'assurer leur représentativité et d'élaborer une politique de développement territorial spécifique. Cependant, la mise en place de ces comités n'a pas été un véritable succès et, en 1998, peu de Régions (9 sur 22) avaient exercé leurs compétences dans ce cadre. Ceci s'explique en partie par la méfiance des associations déjà existantes localement, qui ont souvent vécu comme une concurrence institutionnelle l'instauration de ces comités de districts. Le fait peut aussi être interprété comme une manifestation de l'indépendance de ces systèmes vis-à-vis des pouvoirs publics.

En 1999, la loi 140 est venue préciser les relations entre Régions et districts, ainsi que la définition de ces derniers, qui repose maintenant sur quatre principaux critères ; tout d'abord le secteur manufacturier de la zone concernée doit regrouper au moins 30 % de la population active locale ; ensuite l'indice de densité d'entreprises doit être supérieur à la moyenne nationale ; le taux d'occupation sur les espaces définis doit être supérieur de 30 % à la moyenne nationale ; enfin, la concentration des petites entreprises spécialisées doit être supérieure à 50 %³. Une étude, réalisée en 2002 par l'Institut pour la Promotion Industrielle (IPI), a montré que les engagements réalisés par les Régions en faveur des districts s'étaient en fait limités à la délimitation territoriale et à la création de réglementations pour gérer les interventions⁴. Ainsi, malgré le dispositif législatif dont s'est dotée l'Italie afin de conforter la compétitivité et l'innovation de ses PMI regroupées dans des districts, les politiques publiques peinent à trouver les instruments adaptés à la réalité, si bien que l'on observe un permanent déséquilibre entre les mesures formelles (programmes, études) et les véritables interventions en direction des entreprises.

2-Une organisation associative : le Club des districts italiens

Les districts italiens, regroupés au sein du Club des districts industriels (*Club Dei Distretti Industriali*), association créée en 1994, souhaitent que l'Etat les reconnaisse véritablement comme des entités à caractère économique, dotées de personnalité morale, et les considère comme des interlocuteurs privilégiés en matière de politique industrielle et de développement économique, en leur accordant notamment le droit de gérer eux-mêmes les aides, ce qui suppose que chaque district soit représenté par une organisation appropriée.

L'un des premiers objectifs du Club, qui rassemblait 27 districts en 2002, consiste donc à soutenir la décentralisation en cours, et tout particulièrement le transfert de compétences en matière de politique industrielle, de l'Etat vers les Régions et les districts, afin que les mesures adoptées soient définies en collaboration avec les acteurs locaux, et réellement adaptées aux besoins de chaque district. Fort de sa représentativité économique, le Club se veut donc l'interlocuteur privilégié des districts face à l'Etat et aux Régions, avec lesquels il a du reste déjà réalisé un certain nombre d'actions de promotion, en Italie et à l'étranger : collaboration avec l'Institut National du Commerce Extérieur, élaboration d'accords de programmes avec les Régions (prévus par la loi 241

³ Source : *Les Districts Industriels Italiens*, document de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie en Italie.

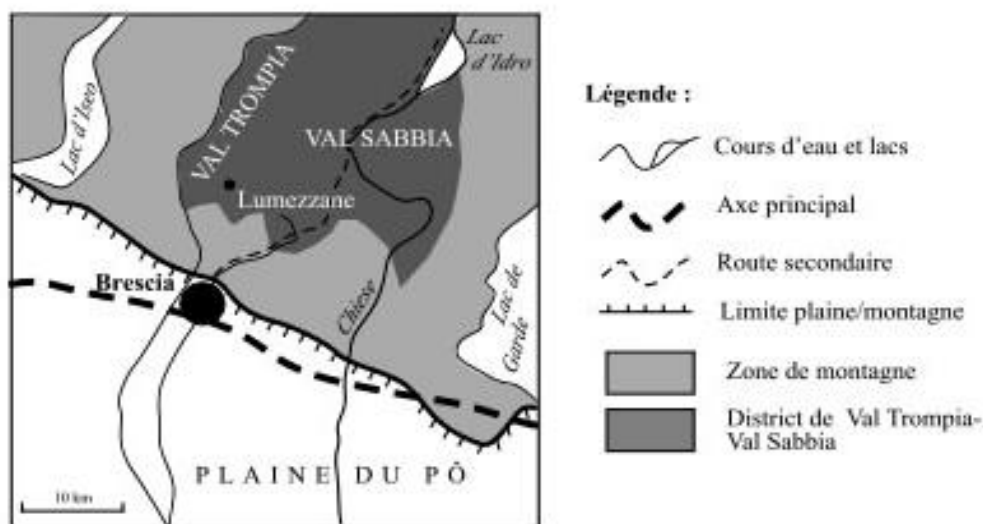
⁴ Cité par Barbara Fiammeri, : I distretti alla conquista del Sud, dans le quotidien économique *Il Sole 24 Ore* du 18 mai 2002 .

de 1990) pour soutenir l'internationalisation des districts (prospection de marchés pour l'exportation, participation à des foires internationales...). Le Club s'est également donné pour mission de renforcer les liens entre les différents districts adhérents en organisant notamment des rencontres entre chefs d'entreprises.

3- Lumezzane : un district historique de Lombardie

Situé dans une vallée alpine à une vingtaine de kilomètres au nord de Brescia, Lumezzane constitue un pôle industriel spécialisé dans la production de robinetterie, de vannes et d'articles ménagers. Lumezzane présente toutes les caractéristiques d'un district industriel marshallien : une délimitation territoriale précise, l'existence d'une communauté fondée sur le partage des mêmes valeurs, un tissu économique constitué d'un nombre très important de PMI, une forte division du travail, des relations étroites liant les entreprises entre elles et un taux de création d'entreprise très élevé⁵.

Figure 2 - Croquis de localisation du district de Lumezzane



On peut considérer Lumezzane comme un district italien « historique » : il se présentait déjà, à la fin du XVIIe siècle, comme une aire industrielle bien structurée, spécialisée dans le travail des métaux. Le district s'est beaucoup développé au cours des deux guerres mondiales du fait de son orientation vers les industries d'armement. Les principaux secteurs de production actuels (robinets et vannes) n'ont émergé qu'après la seconde guerre mondiale. De 1951 à 1961, le district connaît une croissance sans précédent, liée au boom économique du pays et surtout à une explosion de la demande dans le secteur du bâtiment. Cette croissance s'est manifesté par une modification du tissu industriel : les entreprises locales se sont multipliées ; leur dimension moyenne a augmenté ; le nombre d'emplois a doublé dans l'industrie (Consolati, 1986).

Depuis une dizaine d'année, le tissu industriel du district connaît une nouvelle restructuration qui se traduit par une certaine stagnation du nombre d'emploi, une diminution du nombre d'établissements et un mouvement de concentration des entreprises (les petites unités voient leur nombre se réduire). Cependant, Lumezzane reste un espace fortement industrialisé. Sur les 1 982 entreprises actives de la commune,

⁵À Lumezzane, la densité d'établissements est de 58 unités par km², alors que la moyenne de la région de Brescia est de 26,8 entreprises par km².

1 059 travaillent dans l'industrie⁶. Le secteur manufacturier occupe, à lui seul, 6 494 personnes soit environ 80 % de l'ensemble des actifs. Malgré la tendance récente à la concentration, la structure du district montre encore la prédominance des entreprises de petite, voire très petite taille, la dimension moyenne étant de 10 actifs par unité locale. Le modèle dominant reste l'entreprise familiale : ainsi, 88 % des entreprises sont-elles des sociétés de personnes et seulement 12 % des sociétés de capitaux (et parmi celles-ci, les entreprises à contrôle familial restent majoritaires). Le district de Lumezzane présente donc toujours une forte spécialisation industrielle, avec un cycle de production intégré verticalement, qui va de la fusion du métal jusqu'aux produits finis. Les résultats économiques du district apparaissent enviables (le chiffre d'affaires global du secteur de la production se situe entre 700 et 900 millions d'euros dont la moitié est réalisée grâce aux exportations⁷) malgré l'apparition de certaines difficultés récentes (Favre-Bonte, 2002).

4-La consolidation actuelle du district : le rôle de l'Agence LUMETEL

La globalisation de l'économie s'est traduite pour le district de Lumezzane par l'apparition de nouveaux concurrents, surtout asiatiques, qui ont réussi à conquérir des marchés autrefois dominés par les produits italiens (Europe, Etats-Unis) grâce à l'utilisation d'une politique de prix agressive. La compétition est devenue d'autant plus vive que la technologie des produits du district, arrivés à maturité, est devenue accessible à ses concurrents. Ainsi, les Chinois inondent-ils le marché de robinets et de vannes étrangement identiques à ceux de Lumezzane. Les entreprises locales ont également dû s'adapter à l'émergence de nouvelles technologies qui ont plus ou moins désorganisé le mode de fonctionnement du district.

Certains chefs d'entreprises de Lumezzane se sont alors rendu compte qu'ils ne disposaient pas d'armes suffisantes pour affronter de manière adéquate les défis posés par la mondialisation, car ils n'avaient pas accès à l'information concernant les technologies, les marchés, les concurrents, les nouveaux fournisseurs ou les partenaires potentiels. Pour les entrepreneurs, le besoin de nouveaux services s'est rapidement fait sentir, auquel a rapidement répondu la commune de Lumezzane. Dès 1986, elle présente, en collaboration avec la *Banca Popolare di Brescia*, le projet de création d'un centre de services télématiques pour les entreprises. Il s'agit alors d'une véritable innovation car aucune structure de ce genre n'avait encore été créée en Italie. Face au nouveau contexte économique, plusieurs chefs d'entreprises de Lumezzane se sont aussi associés à la commune afin de créer, en collaboration avec la Région Lombardie, un instrument efficace pour améliorer leur compétitivité tant au plan national qu'international : l'Agence Lumetel (Danesi, 2002).

Le premier objectif de l'agence est de permettre aux entreprises d'accéder aux informations nécessaires pour rester compétitives (nouvelles innovations technologiques, données sur les marchés, prix, normes internationales). Ainsi, en disposant de renseignements précis sur l'état actuel de la concurrence et sur les nouvelles opportunités dont elles peuvent disposer, les entreprises peuvent réagir de manière adéquate aux évolutions de l'environnement international. L'information est diffusée notamment par le biais d'un périodique mensuel, *Lumetel Notizie*, qui propose

⁶ Source : Chambre de Commerce de Brescia, janvier 2001.

⁷ Source : Club des Districts Industriels Italiens, 2001

aux industriels un ensemble de renseignements techniques : programmes européens, foires et salons, Internet, nouveautés technologiques... Au fil des années, les domaines d'intervention de l'agence ont évolué en fonction de la demande des entreprises qui ont commencé à faire des requêtes dans le domaine commercial, la formation professionnelle, puis le contrôle de la qualité, les économies d'énergie et les facilités de financement. Aujourd'hui Lumetel propose toute une série de services aux entreprises : recherche de nouveaux clients, marchés et fournisseurs, analyse de la concurrence, obtention des labels de qualité, sécurité du travail...

L'agence Lumetel représente une application exemplaire, au niveau local, de la politique industrielle de soutien des entreprises. Cette initiative est née de la volonté de mettre en place un outil adapté à la réalité du district, permettant aux petits entrepreneurs de se mesurer aux « grands » sur le marché mondial. En une décennie, Lumetel, qui travaille en étroite collaboration avec les entrepreneurs et les associations locales, s'est véritablement intégrée au territoire. Elle constitue un modèle pour beaucoup de districts, italiens ou étrangers. C'est l'une des raisons pour lesquelles elle est devenue, en 2000, le siège du Club des districts industriels italiens.

Tableau n°1
Les principaux domaines d'action de l'agence Lumetel

Domaines d'intervention	Outils mis en place	Logique de l'action
<i>Utilisation commerciale des TIC</i>	<i>* création d'un portail Internet</i> <i>*services informatiques pour les entreprises (réseaux intranet et extranet, réalisation de sites web, commerce électronique)</i>	Internet est aujourd'hui un instrument essentiel pour les PMI puisqu'il leur permet d'accéder et de produire de l'information au même titre que les grandes entreprises. Le développement du commerce électronique présente de nombreux avantages : relations directes avec les clients et les fournisseurs, réduction des coûts de distribution. Le <i>Business to Business (B to B)</i> présente également des avantages non négligeables en terme de coût. En groupant leurs achats de matières premières, les PMI ont une force de négociation plus grande sur les fournisseurs. Elles réalisent ainsi des économies d'échelle importantes. C'est pourquoi, la création d'un réseau Internet a constitué l'une des premières missions de Lumetel.
<i>Recrutement et formation de la main-d'œuvre</i>	<i>*accord avec les écoles supérieures de la région, dont le Politecnico de Milan</i> <i>*aide au recrutement à travers un service de sélection du personnel</i>	La pénurie de main-d'œuvre spécialisée constitue l'un des problèmes émergents du district. Dans cette optique, Lumetel se propose d'adapter la formation aux dynamiques réelles du travail et de la production, afin de former les nouveaux profils professionnels dont les entreprises ont besoin : responsables qualité, directeurs marketing, employés spécialisés dans l'utilisation des nouvelles technologies, etc. Pour encourager les entreprises à améliorer leurs ressources humaines, Lumetel a dernièrement fait une requête auprès des autorités publiques afin que les dépenses destinées à la formation professionnelles puissent être défiscalisées.
<i>Formation des entrepreneurs</i>	<i>*séminaires</i>	Il s'agit de former les chefs d'entreprises aux nouvelles exigences du marché. Lumetel leur propose des cours théoriques et des séminaires dans des domaines très variés : management, gestion des ressources humaines, marketing, informatique, vente et distribution, logistique, qualité, apprentissage des langues étrangères, sécurité du travail...
<i>Favoriser la création</i>	<i>*création d'un incubateur</i>	L'incubateur technologique, financé par la Région, la province et la commune, constitue l'un des instruments essentiels pour

<i>d'entreprises novatrices</i>	<i>technologique</i>	assurer le développement futur du district. Il a pour vocation de soutenir la création d'entreprises novatrices, de développer de nouvelles activités de production, en mettant à la disposition des nouvelles entreprises un ensemble d'infrastructures (locaux, ordinateurs...) ainsi que divers services (formation, marketing, recherche de personnel, financement, aides pour les démarches administratives ...).
<i>Assurer la pérennité des entreprises</i>	<i>*mise en place d'un club succession d'entreprise</i> <i>*formation pour les futurs successeurs</i>	Une enquête, menée par l'agence, intitulée "La succession d'entreprise dans les districts industriels" ⁸ , a permis de préciser les problèmes posés par la succession d'entreprise. A partir de ces résultats, Lumetel a décidé de fonder le <i>Club succession d'entreprise</i> dont le premier objectif consiste à sensibiliser les entrepreneurs à cette question et aux solutions envisageables grâce aux conseils de professionnels.
<i>Diffuser l'innovation par le design</i>	<i>* le projet "DxD" : Design For District</i>	<i>L'agence est partie de l'hypothèse que les entreprises de Lumezzane orientent trop leurs efforts d'innovation dans les méthodes de production et pas assez sur le produit lui-même. Organisé en 2001 par Lumetel et la Faculté d'Architecture du Politecnico de Milan, le projet « DxD » avait pour objectif de diffuser l'innovation par le design, considéré comme un atout majeur pour améliorer la compétitivité des entreprises (voir dernière partie).</i>

II-La timide expérience française de reconnaissance des SPL

En 1997, le gouvernement français confiait à la Datar la mission de « *favoriser au niveau local la constitution ou la consolidation de réseaux de petites et moyennes entreprises et renforcer les structures locales qui s'y consacrent* ». Cet objectif affiché souligne bien une rupture dans la politique industrielle de la France. Son directeur Jean-Louis Guigou (Datar-OCDE, 2001) considérait que la « *France avait pris du retard* » dans le domaine de la coopération inter-entreprises en raison du « *jacobinisme industriel propre [au] pays, du colbertisme d'entreprise* ». Le modèle de référence explicite de cette nouvelle politique est l'Italie, d'une part parce que les districts italiens, précocement étudiés, sont alors bien connus en France ; d'autre part parce que l'Italie s'est engagée tout aussi précocement dans la mise en œuvre de politiques en faveur des grappes d'entreprises. La position de la France est cependant beaucoup plus timide. Il n'est en aucun cas question de faire appel à la loi pour définir les SPL. On se contentera d'un simple appel à projets. Au plan financier, il s'agissait aussi d'une politique marquée par la modestie, puisqu'à l'origine l'Etat pensait y consacrer seulement sept millions de francs, somme qui sera portée ensuite à 25 millions de francs (FNADT).

1-La curieuse répartition géographique des SPL retenus par la Datar

A l'issue du premier appel à projets, la Datar, qui a reçu 124 candidatures en novembre 1998, en a retenu 60 (42 considérés comme SPL *identifiés* et 18 *en émergence*). La carte des projets retenus présentait de très fortes disparités entre les régions. Ainsi, un seul SPL était par exemple retenu dans la région Auvergne, celui de la coutellerie thiernoise, espace industriel bien connu, considéré dans la littérature comme un modèle de district, tout comme le Choletais (premier centre français de production de chaussures) ou la région d'Oyonnax (important centre de plasturgie). En nombre de projets, l'Auvergne

⁸ *La successione d'impresa nei distretti industriali. Il caso Lumezzane*, a cura di Agenzia Lumetel, Il Sole 24 Ore, 1999

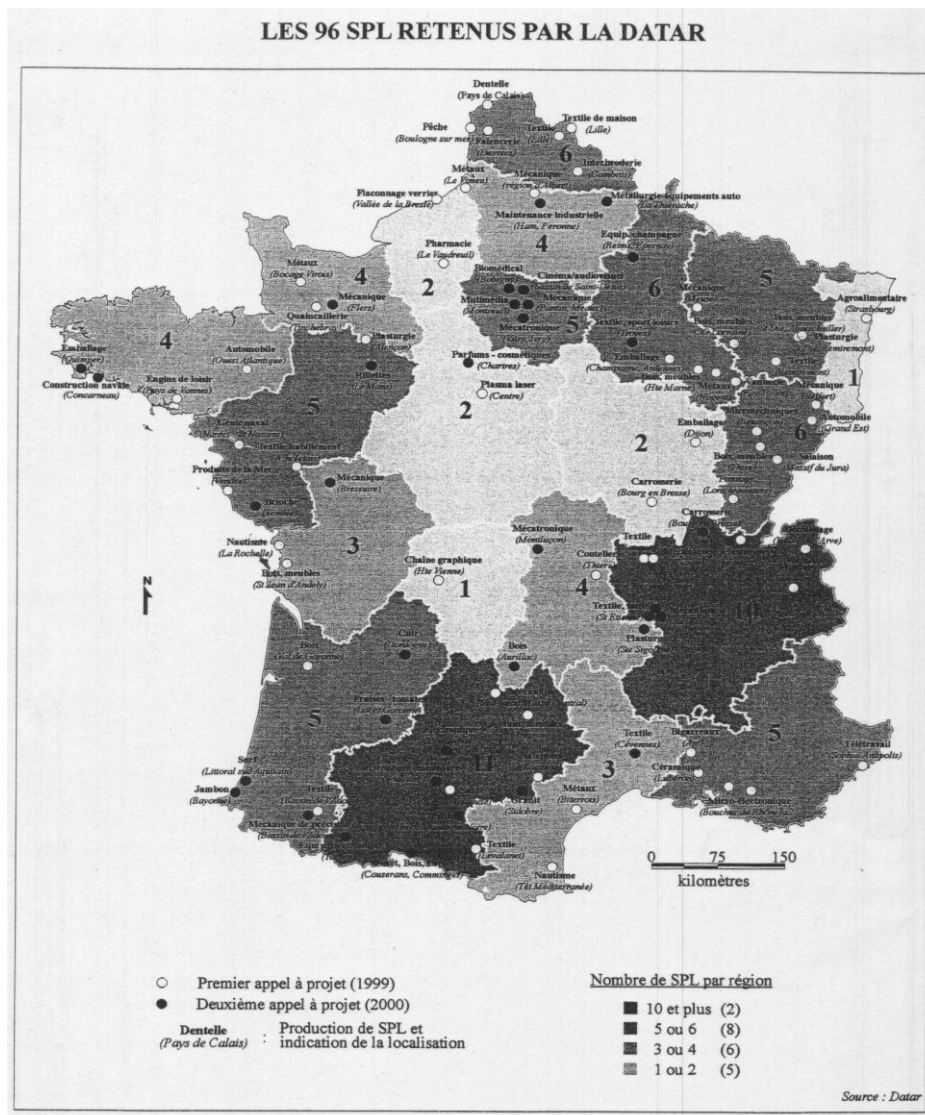
figurait donc en queue de peloton avec le Limousin, l'Alsace et la région Centre, tandis que d'autres régions affichaient cinq voire six groupements d'entreprises « labellisés » SPL (Lorraine, Franche-Comté, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées).

Un second appel à projets, lancé en 1999, permettait à la région Auvergne d'inscrire à la procédure trois nouveaux territoires : la vallée de Montluçon, le bassin sigolénois et la filière bois du bassin d'Aurillac. On remarquera donc qu'à l'issue de l'appel à projets chaque département de la Région Auvergne possède un SPL. Si cette Région se situe maintenant à la dixième place avec quatre SPL (tout comme la Bretagne, l'Île de France et la Picardie), les déséquilibres nationaux restent considérables, qui ne se justifient pas seulement par la taille des régions ou l'importance de leur secteur secondaire. Ainsi Midi-Pyrénées (11 SPL) et Rhône-Alpes (10 SPL) se taillent la part du lion, suivies par les régions Nord-Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne, Franche-Comté (6 SPL chacune), Aquitaine, Lorraine, Pays de Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur (5 SPL)⁹. Au final, la carte des SPL « reconnus » par la Datar ne correspond qu'imparfaitement à ce que l'on peut connaître des véritables SPL. Ceci conduit à revenir sur la définition du système productif localisé, ainsi que sur la mise en œuvre de la procédure elle-même.

Carte n°3

Les 96 SPL retenus par la Datar

⁹ Décompte réalisé à partir du document « Systèmes productifs Locaux. Annuaire des projets », DATAR, janvier 2001, 102 pages.



2-Des définitions contradictoires dans la procédure d'appel à projets de la Datar

Dans le cahier des charges de l'appel d'offre, les « *territoires présentant des caractéristiques d'un système productif localisé* » doivent répondre aux conditions suivantes : concentration des activités autour d'un même secteur et/ou même couple produit-marché, densité des relations inter-entreprises, existence d'une ou plusieurs structures d'animation. Les projets concernant les systèmes productifs localisés en voie d'émergence devaient quant à eux, d'une part, s'appuyer sur « *des éléments statistiques et des éléments de connaissance plus empirique [pour] montrer l'existence d'une grappe d'entreprises interdépendantes* » et d'autre part, « *expliquer comment ces entreprises, à travers des coopérations plus intenses pourraient créer des conditions plus favorables à leur réussite* ».

Selon la circulaire du 6 mai 1998 adressée aux préfets, ayant pour objet de préciser les conditions de l'appel à projets, systèmes productifs constitués et émergents doivent être retenus dans des proportions à peu près égales. « *A défaut d'une cartographie exacte des systèmes existants, précise la circulaire, il sera fait usage de l'analyse statistique établie par zone d'emploi* », réalisée par l'IREDP de Grenoble et un cabinet d'étude, qui recensait 74 districts. Dans l'appel à projets lui-même, s'affichent deux définitions

contradictoires. Au bas de la première page, présentant les principes de l'appel à projets, on trouve la définition suivante : « *On entend par système productif local (SPL) un ensemble caractérisé par la proximité d'unités productives qui entretiennent entre elles des rapports d'intensité plus ou moins forte. Les rapports des unités entre elles se présentent sous plusieurs formes : formels, informels, matériels, immatériels, marchands et non marchands. La notion de système de production localisé se présente donc comme un ensemble d'activités interdépendantes techniquement et économiquement organisées et territorialement agglomérées* ». Il s'agit donc clairement d'une définition qualitative qui insiste sur la diversité des relations que peuvent entretenir les entreprises au sein d'un territoire, définition qui s'inspire des observations des sociologues italiens ayant travaillé sur les districts de la Troisième Italie. Mais quelques pages plus loin, dans la présentation du cahier des charges, c'est une vision beaucoup plus statistique et rigide qui est retenue pour préciser ce qu'on doit entendre par caractère concentré de l'activité : « *une mesure de la concentration est donnée par l'analyse statistique par zones d'emplois (...). Il s'agit de zones géographiques dont l'activité est exercée dans dix établissements productifs au moins, représente 5 % au moins de la zone d'emploi, et 5 % au moins de la branche d'activité en France.* ». On est ici loin de la définition de Giacomo Becattini qui mettait l'accent sur les faits de société et de culture.

Cette double définition explique en partie le décalage existant entre les SPL de la Datar et les véritables territoires d'agglomération des PMI. La diffusion de l'information étant à la charge des préfets de région, on peut imaginer que bon nombre d'entre eux, confrontés à une notion nouvelle relativement complexe, s'en sont tenu à la définition quantitative, la plus simple à maîtriser. Cette explication trouve sa confirmation dans l'exemple de l'Auvergne : suite au premier appel à projets, seule a été retenue la région thiernoise, symbole en France des districts industriels. *A contrario*, les responsables économiques de Sainte-Sigolène (département de la Haute-Loire) n'ont pas été informés et ont appris par la presse l'existence de cette procédure, à l'annonce des résultats du premier appel à projets. Ils participeront ensuite au second appel à projets ce qui permettra au pôle de plasturgie sigolénois (Fournier, 2000a) d'être repêché.

La répartition des SPL de la Datar apparaît donc assez aléatoire, tributaire de la diffusion de l'information par les services de l'Etat et de la mobilisation des responsables locaux pour le développement de leur territoire. Certains SPL retenus par la Datar sont tout à fait contestables au plan scientifique, mais manifestent la capacité des milieux locaux à percevoir l'intérêt de la procédure, à savoir « monter » des projets. Ainsi, c'est en faisant de la veille institutionnelle sur internet que le chargé de développement économique de la communauté d'agglomération d'Aurillac (département du Cantal) a eu connaissance de l'appel à projets. Il ignorait ce qu'était un SPL, mais a tout de suite compris l'intérêt que la procédure pouvait représenter pour la ville en terme aussi bien financier que promotionnel (politique d'image) : le projet qu'il a présenté, fondé sur la valorisation économique des déchets de la filière bois, a été retenu lors du second appel à projets, certainement parce que le thème environnemental qui était mis en avant est actuellement des plus porteurs. Encore s'agissait-il bien dans ce cas de PMI. On pourrait s'interroger sur la labellisation SPL du secteur de Montluçon (département de l'Allier), dominé de fait par les grandes entreprises de type fordiste.

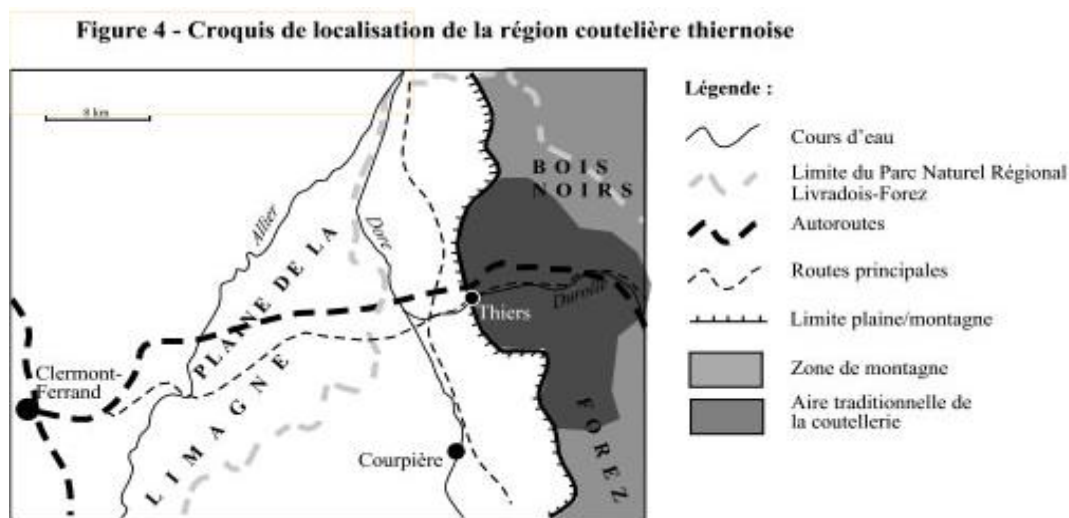
Un autre facteur limitant tient à la lourdeur administrative de la procédure, qui a certainement constitué un frein dans de nombreux cas. Si, parmi les structures porteuses, les groupements d'entreprises ou associations professionnelles locales ne sont

pas négligeables (38 % du total des SPL retenus par la Datar), la majorité est néanmoins constituée d'organismes institutionnels (C.C.I., collectivités locales...). Or, ces derniers, dans les petites villes ou les territoires à dominante rurale, ne disposent que de faibles moyens pour gérer plusieurs dossiers complexes. Ils se sont donc vus dans l'obligation d'effectuer des choix. C'est ce qui s'est passé dans l'Yssingelais (Fournier, 2000a), où se superposent plusieurs districts industriels (plasturgie, textile, mécanique) : seule la plasturgie sigolénoise a été proposée par la C.C.I. et retenue par la Datar. La procédure choisie par la Datar, très lourde, défavorise les territoires à dominante rurale où les structures institutionnelles sont peu développées.

Il est vrai enfin, que la modestie des moyens financiers mobilisables dans l'opération n'était pas forcément incitative pour tous les territoires. On remarquera ainsi que le district lunetier de Morez, dans le Jura, qui constitue l'une des nébuleuses industrielles parmi les plus dynamiques de France n'a pas donné suite aux propositions de la Datar ; il en est de même en Auvergne du petit pôle ambertois (Fournier, 1998), spécialisé dans la tresse, qui, bien qu'informé, n'a pas souhaité participer à l'opération.

3- Le Pays de Thiers : de la mono-activité coutelière à une sous-traitance diversifiée

Situé dans l'est de l'Auvergne, le bassin coutelier thiernois constitue un prototype de district industriel ancré dans une tradition pluriséculaire. Papeteries, tanneries et coutelleries y ont vu le jour avant la fin du Moyen-Age, favorisées par le courant de relations économiques et politiques avec le sillon rhodanien. La coutellerie, qui ne s'est vraiment imposée qu'au cours du XIXe siècle quand les activités papetières et textiles ont amorcé leur déclin, a façonné l'identité culturelle de la région.



Malgré la crise structurelle qui affecte depuis plusieurs décennies son principal secteur d'activité, la coutellerie, le Pays de Thiers, reste exceptionnellement industrialisé : environ un actif sur deux travaille dans le secteur secondaire contre un sur quatre en France. Le bassin a su s'adapter à la mondialisation de l'économie, grâce notamment à la diversification croissante de ses activités qui a pris des formes très variées. La diversification coutelière s'est tout d'abord faite dans les variétés de couteaux et outils coupants, tandis que la papeterie et la gainerie trouvaient une conversion prometteuse dans l'emballage (en carton, en paraffine, en plastique), le conditionnement et les articles de classement. Après 1950, l'apparition de l'acier inoxydable va conduire

certains couteliers thiernois à s'orienter vers la platerie. Le remplacement progressif, à la Belle Epoque, des matériaux naturels (bois, corne) utilisés pour la fabrication des manches de couteaux, par la galalithe, la bakélite, le celluloïd, a donné naissance à une tradition de moulage à chaud. A son tour, le plastique allait susciter le développement d'une activité indépendante de la coutellerie : les matières plastiques qui entrent dans la composition des manches de couteaux, servent désormais également à mouler des chaussures, des embouts, des contenants... Les ateliers de forge, d'estampage, de matriçage, de découpage, de traitement de surface, ont ensuite élargi le domaine de leurs compétences au-delà de la coutellerie, tout en utilisant les mêmes machines, à la fabrication de pièces pour l'industrie automobile ou l'armement.

Ces évolutions se sont traduites par une modification considérable de la structure industrielle. La part des salariés de l'industrie employés dans la coutellerie a diminué (environ 28% des emplois) tandis que l'on enregistrait une progression pour le reste de la métallurgie (environ 38%). Désormais, même si la coutellerie thiernoise assure 70 % de la production nationale de couteaux, exporte environ 20 % de ses fabrications, le Pays de Thiers n'est plus dominé par une mono-activité. La coutellerie a même cédé la première place aux autres branches de la métallurgie (2841 emplois, contre 2174 pour la coutellerie), c'est-à-dire à l'ensemble des activités autrefois sous-traitantes de la coutellerie qui, par voie de dérivation à partir des années 70, ont élargi leurs domaines de compétence à d'autres secteurs industriels. Le Pays de Thiers constitue ainsi l'un des premiers pôles français dans le secteur de la forge et de l'estampage, ce qui traduit sans conteste une mutation radicale. Mais cette mutation a été largement soutenue par les politiques publiques.

En effet, le développement précoce d'une mono-activité d'une part, et par voie de conséquence l'identification étroite de la région thiernoise à la région coutelière, la grande endogénéité de la population d'autre part, qui s'est traduite par l'importance exacerbée du caractère familial des entreprises, avaient conduit à un certain enfermement des Thiernois dans *ce* territoire et *cette* activité, d'où les difficultés ultérieures d'adaptation à une économie de plus en plus mondialisée, réclamant des échanges nombreux et variés avec l'extérieur du territoire. Si le système productif thiernois pouvait s'appuyer sur un certain nombre d'atouts (sa notoriété, ses savoir-faire, les compétences techniques de sa main-d'œuvre), il présentait aussi dès les années 70 des signes d'essoufflement, dont les causes sont à rechercher principalement dans cet enfermement territorial et professionnel, qui limitait la diffusion des innovations. C'est pourquoi les principales institutions de la région thiernoise (principalement la Chambre de Commerce et d'Industrie -C.C.I.- et la municipalité de Thiers), prenant la mesure du risque de sclérose, ont engagé leur action dans deux directions complémentaires : la nécessaire ouverture du système productif et la modernisation de l'identité industrielle (Fournier, 1999).

4 - Les politiques publiques de soutien à l'industrie thiernoise

En effet, à la fin des années 60, pratiquement toutes les entreprises de sous-traitance du Pays de Thiers travaillaient exclusivement pour la coutellerie. Certains chefs d'entreprise, conscients de la fragilité d'un tel système, ont commencé à diversifier leur activité : les forges et le découpage, notamment, se sont tournés vers les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, tandis que les fabricants de manches de couteaux en plastique se sont orientés vers la production de pièces techniques pour l'industrie (automobile, électroménager, emballage...). Si le mouvement de diversification a

démarré spontanément, à l'initiative de quelques innovateurs, la C.C.I. de Thiers a largement contribué à la diffusion du phénomène. Durant une dizaine d'années, de 1975 à 1985, un important travail de conseil et d'assistance a été mené auprès des sociétés sous-traitantes de la coutellerie, grandes ou petites, pour les engager à élargir leur clientèle vers d'autres secteurs d'activité et d'autres horizons géographiques. Elle les a incité à participer à des salons professionnels (Midest surtout) et à des salons internationaux, comme la Foire de Hanovre, en assurant notamment l'organisation de stands collectifs à partir de 1989. Cette action, qui s'est poursuivie sans interruption depuis 1976, représente une part importante de son activité puisqu'elle occupe une personne à temps complet.

Par ailleurs, comme nombre de collectivités locales françaises depuis les lois de décentralisation, les communes du Pays de Thiers ont mis en œuvre un certain nombre d'actions pour maintenir et développer l'activité : création et gestion de zones industrielles à Thiers et dans la Montagne thiernoise, exonération de la taxe professionnelle pour les établissements nouvellement créés, financement d'ateliers-relais ou d'usines-relais pour les créations et les agrandissements, etc... Mais l'originalité de la Ville de Thiers est d'avoir également mis l'accent sur la modernisation de l'identité thiernoise. Prenant conscience, à partir de 1976, des mutations qui affectent la coutellerie, notamment le processus de concentration, le progressif passage au stade industriel d'une activité jusqu'alors presque exclusivement artisanale, un ensemble de personnalités, dont certains élus de la municipalité de Thiers, craignant que les progrès techniques ne conduisent à la disparition des savoir-faire traditionnels, commencent à envisager la création d'un lieu de mémoire, de patrimonialisation.

Le Musée de la coutellerie verra le jour en 1982, au cœur du centre ancien. Cependant, le concept de patrimonialisation a été conçu de manière très large puisqu'il s'est aussi agi de sauvegarder des savoir-faire en voie de disparition. C'est pourquoi a été associée au Musée une entreprise de fabrication, la Maison des Couteliers¹⁰, qui a pour objectif *“d'impulser une dynamique à la coutellerie artisanale par la production de couteaux d'art et par l'innovation dans l'emploi de matériaux et de formes nouvelles”*¹¹. Il s'agissait de former de jeunes artisans à des métiers en voie de disparition, éboueur ou façonneur de manches, et de favoriser le développement de l'artisanat d'art et la diffusion du design. L'enjeu final consiste à hisser l'ensemble de l'activité coutelière vers le haut de gamme.

Ces différentes actions collectives n'ont pas seulement permis de soutenir les mutations du système industriel thiernois. Elles ont également fait émerger, dans le domaine de la sous-traitance, de nouveaux réflexes de solidarité territoriale, de nouvelles synergies entre industriels. Sur les stands collectifs des salons professionnels, on constate une remarquable entraide entre les entreprises des divers secteurs de la sous-traitance, qui se manifeste jusque dans la conquête de nouveaux marchés : les industriels n'hésitent pas à orienter par exemple leurs clients importants vers des confrères thiernois dont l'activité est complémentaire de la leur. Ces actions ont aussi favorisé la construction d'une nouvelle image collective. Désormais, au Midest, les donneurs d'ordre recherchent le pôle thiernois, qui tient à s'affirmer bassin de sous-traitance. Cette nouvelle solidarité

¹⁰ Le Musée a un statut municipal alors que la Maison des Couteliers a été conçue dans le cadre d'une association qui rassemble toutes les institutions thiernoises : municipalité, chambres consulaires, syndicats professionnel...

¹¹ Document de présentation du Musée de la Coutellerie.

professionnelle et territoriale s'est institutionnalisée avec la création de l'association "Transformance" qui regroupe toutes les entreprises de sous-traitance du Pays de Thiers, quelle que soit leur spécialité (métallurgie, emballage, maintenance...). Ce n'est cependant pas cette spécialité nouvelle qui a été proposée pour l'appel à projets de la Datar mais le secteur traditionnel de la coutellerie.

Lancé le 29 octobre 1998, le Système Productif Local de la Coutellerie de Thiers se présente comme un programme opérationnel qui concerne 275 entreprises industrielles et artisanales. La moitié d'entre elles fabriquent des articles de coutellerie, l'autre moitié est constituée de leurs fournisseurs et sous-traitants. Améliorer la compétitivité de l'ensemble des entreprises de la filière en favorisant l'innovation d'une part, les démarches Qualité/Certification d'autre part, rassembler les entreprises pour mener des opérations collectives de promotion et de prospection sur les marchés français et internationaux, accroître la notoriété du bassin coutelier de production de Thiers et ses performances collectives et individuelles en terme d'emplois et de parts de marché constituent les principaux objectifs inscrits au programme du SPL. Celui-ci a démarré par la réalisation d'une double étude cherchant à préciser, d'une part, les données économiques de la filière et, d'autre part, l'état de son marché en Europe et dans le monde. A l'issue de ce diagnostic, plusieurs opérations ont été engagées, qui s'inscrivent pour la plupart dans la lignée de ce que les institutions locales (C.C.I. et municipalité) avaient amorcé précédemment.

Tableau n°2

Les principales actions engagées dans le cadre de la procédure SPL de la coutellerie thiernoise

Domaines d'intervention	Outils mis en place	Logique de l'action
<i>Connaissance du SPL et de ses marchés</i>	<i>*réalisation d'un diagnostic de positionnement stratégique</i>	L'étude marketing consacrée à la filière a notamment permis de mettre en évidence les attentes des entreprises dans les domaines de l'export, de la communication, de l'amélioration des performances (qualité, production...).
<i>Utilisation commerciale des TIC</i>	<i>*création d'un portail fédérateur</i>	Développement du site Internet dans les mêmes objectifs qu'à Lumezzane.
<i>Améliorer la qualité et l'innovation</i>	<i>*définition et mise en place d'un référentiel Qualité commun à la filière en liaison avec l'AFNOR</i>	Amélioration de la performance (en lien avec deux actions régionales, Qualité A et Auvergne Performances), de l'innovation et la créativité (prototypes, pré-séries) ; poursuite de l'action « référentiel qualité » dont l'objectif final est la certification de produits
<i>Promouvoir la veille technologique</i>	<i>*utilisation des réseaux et des outils d'intelligence économique</i>	Poursuite de la veille technologique et concurrentielle, en liaison avec l'INPI ; sensibilisation de nouvelles entreprises (action pré-existante au SPL)
<i>Améliorer les actions commerciales</i>	<i>*organisation de missions collectives de prospection et création d'un stand de promotion commun</i>	Participations groupées à des salons professionnels et des salons grand public, autour du stand commun du SPL, sur les foires et marchés internationaux, sur le modèle de ce que la CCI avait déjà organisé dans le domaine de la sous-traitance. Enquête auprès des consommateurs pour cibler leurs attentes par famille de produits
<i>Promouvoir le bassin coutelier y compris</i>	<i>*création d'un logo « coutellerie française » et de la</i>	La promotion du bassin coutelier passe par la création de marqueurs identitaires, comme la mascotte CouThix, vecteur de communication, destiné à permettre aux entreprises de la filière

<i>auprès du grand public</i>	<i>mascotte CouThix,</i>	d'être identifiées et reconnues.
<i>Améliorer la mutualisation</i>	<i>*partage d'expériences</i>	Rapprochement avec d'autres SPL pour un échange d'expériences avec d'autres entreprises ayant une pratique de mutualisation (structure commune de recrutement et de formation de personnel par exemple)

III- Partage d'expériences et reproductibilité des districts

Le partage d'expériences est un domaine d'action -et de valeurs- que les promoteurs des districts souhaitent encourager en raison d'effets que l'on envisage très positifs aux plans économiques et humains. Les résultats des PMI italiennes font que les visites de délégations étrangères se multiplient dans les différents districts. La question sous-jacente est bien celle du partage et de la reproductibilité des expériences (Fournier, 2000b).

Ainsi, une délégation thiernoise a-t-elle visité le district de Lumezzane et s'est-elle inspirée de son mode de fonctionnement, notamment de la mise en place du portail internet. Mais cet échange a été fructueux dans les deux sens. En effet, l'agence Lumetel s'est à son tour inspirée du concours de design initié par les Thiernois en 1995. L'Association pour la Création Coutelière¹², créée en 1994, s'était fixé comme objectif d'organiser une *Bourse européenne de création coutelière*. Les organisateurs de cette opération cherchaient à inscrire la tradition coutelière dans la modernité, insistant sur le fait que « *la tradition pouvait engendrer l'innovation* »¹³ et inciter, plus prosaïquement, les couteliers thiernois à s'intéresser au design industriel. Ce concours bisannuel, qui s'est tenu pour la première fois en 1995, s'adresse à des étudiants et des jeunes diplômés (moins de cinq ans) dans le domaine du design, des Beaux Arts, de l'architecture. Parmi l'ensemble des projets présentés cinq lauréats sont sélectionnés, qui voient leurs prototypes réalisés par la Maison des Couteliers. Le jury final désigne ensuite deux ou trois gagnants. S'ils le souhaitent les industriels peuvent alors passer des conventions avec les candidats pour réaliser les projets présentés : l'exclusivité leur est réservée pendant huit mois (Fournier, 1999).

L'agence Lumetel s'est inspirée de l'expérience thiernoise pour lancer en 2001 la première édition du projet *DXD (Design for District)* en collaboration avec l'Ecole Polytechnique de Milan qui, à cette occasion, a créé un département spécifiquement dédié aux districts, afin de permettre à 64 étudiants en maîtrise de dessin industriel de mettre leurs compétences au service des 25 entreprises de Lumezzane qui participaient à l'opération. Cette collaboration a débouché sur la création de 50 prototypes qui ont été soumis à une commission internationale d'experts. Cette expérience a permis aux entreprises, quels que soient leurs moyens et leur taille, de travailler en collaboration avec la branche recherche et développement de l'Ecole Polytechnique et d'être sensibilisées au design comme facteur de compétitivité. En effet, si les entreprises de Lumezzane, comme les entreprises thiernoises, avaient beaucoup innové en matière de méthodes de production, il leur restait beaucoup à faire pour intégrer le design dans les process de fabrication (Favre-Bonte, 2002).

¹² Cette association fédère la plupart des acteurs institutionnels de la région thiernoise: la Ville de Thiers, les chambres de commerce et des métiers, la chambre syndicale des industries métallurgiques, la chambre syndicale de la coutellerie, le Parc Naturel Régional Livradois-Forez et l'Etat par l'intermédiaire de la sous-préfecture.

¹³ M. Adevah-Pœuf, *Le Thiernois Magazine*, n° 52, décembre 1997, p. 5.

Les bons résultats économiques des districts italiens, comme ceux d'autres polarisations économiques de ce type, posent la question de leur reproductibilité. Au cours de ces dernières années, nombre de délégations étrangères se sont rendues en Italie afin de comprendre le mode de fonctionnement des districts et tenter de reproduire quelques-unes de leurs "recettes". Si les expériences peuvent s'échanger, le modèle est-il exportable ? De plus en plus, se diffuse l'idée que l'on peut créer des polarisations économiques ex-nihilo, et l'on assiste même à des tentatives de clonage, en particulier dans les pays du sud ou les anciennes républiques du bloc de l'est. Ainsi un accord de partenariat a-t-il par exemple été signé en mai 2002 entre les gouvernements italien et tunisien, afin de reproduire, dans le sud de la Tunisie, le district agro-alimentaire de Fondi péninsule (Favre-Bonte, 2002). Cet accord, qui concerne 750 entrepreneurs italiens, doit se réaliser sous la forme de *joint-venture* : la structure ainsi créée a pour vocation de regrouper les activités de production, de transformation, de conditionnement et de distribution des produits. Pour l'Italie, il s'agit là de « vendre le système Italie », c'est-à-dire investir à l'étranger pour offrir de nouvelles opportunités de développement aux entrepreneurs de la péninsule.

Des expériences semblables sont également menées dans le domaine du développement local en milieu rural avec des polarisations de type agro-alimentaire et touristique. Une action pilote, intitulée « Alliance », avait été menée en Calabre par la société ARTES (*Applied Research into Training and Education Systems*). Elle avait pour objectif d'inciter des femmes du milieu rural à créer leur propre activité à partir des savoir-faire locaux et des ressources du territoire (Datar-OCDE, 2001). Trois « Routes touristiques » ont ainsi vu le jour, qui ont permis de faire coopérer des activités de type traditionnel (agri-tourisme, artisanat...) avec des entreprises plus modernes (communication, marketing, vente par internet...) constituant ainsi des « districts » spécialisés dans l'offre de produits et de services agri-touristiques de qualité. L'expérience calabraise s'étant révélée concluante, le modèle a été expérimenté à partir de 1999 dans la région d'Alba-Julia en Roumanie, où des femmes ont à leur tour entrepris de développer ce type de polarisation des activités rurales en s'appuyant sur l'expérience des initiatrices italiennes.

Conclusion

Même si les clefs de la mobilisation des acteurs économiques d'un territoire se ressemblent et peuvent potentiellement être applicables à un autre, il est cependant nécessaire, afin de pouvoir élaborer puis mettre en œuvre un véritable projet de territoire, de bien mesurer les enjeux et la structuration spécifiques à chaque tissu économique local. Face aux mutations profondes qu'engendrent la globalisation de l'économie, collectivités et entreprises ressentent de plus en plus la nécessité de collaborer pour répondre à des objectifs de développement qui se rejoignent. La mobilisation des acteurs économiques autour d'objectifs communs devient une condition indispensable au développement d'un territoire. Cette prise de conscience est à la fois publique et privée car elle est dictée par l'évolution du contexte économique national et international qui rend indispensable la constitution de véritables pôles de compétences territorialisés. Mais ceci induit de nouvelles pratiques de la part des acteurs publics qui doivent se montrer plus accompagnateurs de l'action collective que décideurs. Ceci concerne en premier lieu les Etats qui doivent apprendre à déléguer leurs responsabilités car, comme le soulignait Jérôme Vignon, de la Commission européenne, « *un des principaux obstacles à l'émergence des SPL et à l'action intégrée*

en général tient en effet aux difficultés que rencontre l'Etat à déléguer les fonctions financières qui apportent un appui véritablement utile aux acteurs locaux » (Datar-OCDE, 2001).

Bibliographie

- BECATTINI (G.), ed, 1987, *Mercato e forze locali : il distretto industriale*, Bologne, Il Mulino.
- BECATTINI (G.), 1989, Riflessioni sul distretto industriale marshalliano como concetto socio-economico, *Stato e Mercato*, n°25.
- BENKO (G.), LIPIETZ (A.), et al., 1992, *Les régions qui gagnent, Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, 424 pages.
- BENKO (G.), LIPIETZ (A.) 2000, *La richesse des régions : la nouvelle géographie sociale et économique mondiale*, Paris, PUF, 564 pages.
- CONSOLATI (L.), 1986, *Il sistema produttivo di Lumezzane*, rapport pour Banca Popolare di Brescia.
- DANESI (S.), 2002, *Lumetel, dalle radice al network, 1999-2001*, rapport, Agenzia Lumetel.
- DATAR, 2001, *Réseaux d'entreprises et territoires, Regards sur les systèmes productifs locaux*, La Documentation française, Paris, 181 pages.
- DATAR-OCDE, 2001, *Actes du Congrès mondial des systèmes productifs locaux*, Paris, 216 pages.
- FAVRE-BONTE (M.), 2002, Les districts industriels italiens, étude du district de Lumezzane : caractéristiques, évolution et perspectives face à la mondialisation, mémoire de maîtrise, Clermont-Ferrand, 139 pages, annexes.
- FOURNIER (M.), 1998, *Les dynamiques industrielles d'une moyenne montagne. Innovations et initiatives en Auvergne et Velay*, Presses Universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 449 pages.
- FOURNIER (M.), 1999, «Le système productif thiernois en 1999 : rôle des institutions locales et résilience », in Dany Hadjadj (éd), *Pays de Thiers, le regard et la mémoire*, Presses Universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, pp. 555-567.
- FOURNIER (M.), 2000a, « De la résilience sigolénoise à la diffusion yssingelaise : création d'entreprise et vitalité des systèmes productifs locaux », in « Les territoires des PME », *Revue de l'Economie Méridionale*, vol. 48, 1-2/2000, n°189-190.
- FOURNIER (M.), 2000b, « Diffusion industrielle et développement local : l'exemple de la Haute-Loire, laboratoire industriel en milieu rural, n'est-il pas reproductible ? », in "Pays, de l'aménagement au développement des territoires", hors série de la *Revue d'Auvergne*, pp. 199-206.
- FOURNIER (M.), 2002, « Les montagnes-ateliers : un modèle endogène de développement durable », in Bordessoule (E), *Les Montagnes*, Editions du Temps, Nantes, pages 129-151.
- HOUSSEL (J-P.), 1992, Petites et moyennes industries de la France rurale, *Revue de Géographie de Lyon*, n°3, p. 173-178.
- HOUSSEL (J-P.), 1993, « Districts industriels et milieux intermédiaires », *L'Information Géographique*, n°57, p. 86-91.
- HOUSSEL (J-P.) et al., 1995, Les districts industriels : tradition et innovation, *Revue de géographie de Lyon*, volume 70, n°1, 75 pages.
- PECQUEUR (B.) et al. 1996, *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, Paris, l'Harmattan, 246 pages.
- REGAZZOLA (T.), 1999, Micro-industrialisations et plein emploi en Italie du Nord, *L'Espace géographique*, n°1, pp.59-72.
- VIDAL (F.), 1998, *L'histoire industrielle de l'Italie, de 1860 à nos jours*, Seli Arslan, Paris, 256 pages.
- VIDAL (F.), 2001, L'importance des districts industriels, *Problèmes économiques*, n°2.709.